

Séance ordinaire du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Monsieur Antoine PAUGET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/05/2025.

GESTION DU PATRIMOINE

1. Droit de préférence sur un projet de vente de propriétés, parcelles A39, A183 et A184 (Corbeil).

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

2. Point d'étape.
3. Équipement en accessoires sanitaires : choix du fournisseur.
4. Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif.
5. Inauguration du 13 septembre 2025.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

6. Lot aménagement du terrain multisport : définition des agrès et autres équipements.

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

8. Programme de voirie 2025 : définition du programme.

RESSOURCES HUMAINES

9. Embauche d'un agent administratif à temps non complet.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

10. Bibliothèque : équipement en mobiliers de la bibliothèque municipale – choix du fournisseur.
11. SIVOS : perspectives d'organisation pour année scolaire 2025/2026.
12. Conseil Municipal Enfants et Jeunes : renouvellement du CMEJ.
13. Festival de musique du 6 juillet 2025 : organisation du service du vin d'honneur à l'issue de la cérémonie officielle du matin.

COMMUNICATION

14. Gazette n° 16 (juillet 2025).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 27/05/2025 est lu et adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération

1- Droit de préférence sur un projet de vente de propriétés, parcelles A39, A183 et A184 (Corbeil).

Maire rappelle que ce point était déjà à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 22 avril 2025 et qu'il avait été retiré, la propriétaire ne souhaitant plus vendre à l'époque.

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de M^e BONNEAU, notaire à Saint-Trivier-de-Courtes concernant un droit de préférence pour la vente de propriétés boisées sises à « Corbeil ».

L'article L331-24 du Code forestier stipule que les communes, bien que n'ayant aucune parcelle boisée contiguë, au même titre que les propriétaires forestiers voisins, bénéficient d'un droit de préférence et peuvent faire valoir ce droit.

Monsieur le Maire expose que les parcelles A39, A183 et A184 situées au lieudit « Corbeil » d'une superficie totale de 79 a 32 ca et actuellement en vente sont concernées par ce droit.

Il s'agit de parcelles de bois proposées à la vente pour un montant de 5 000 €.

M. le Maire précise que la commune a un délai de deux mois pour notifier sa décision d'achat.

M. le Maire rappelle que la commune possède déjà plusieurs parcelles de bois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

RENONCER à l'exercice du droit de préférence qui lui est accordé ;

DÉCIDER de ne pas acquérir, par droit de préférence, les biens sis au lieudit « Corbeil », 01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE, parcelles A39, A183 et A184 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à l'exercice du droit de préférence qui lui est accordé ;

DÉCIDE de ne pas acquérir, par droit de préférence, les biens sis au lieudit « Corbeil », 01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE, parcelles A39, A183 et A184 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

2- Point d'étape.

M. le Maire énonce l'ensemble des réserves encore émises à la réception du chantier de travaux. Les travaux devront être réalisés avant le 6 juillet 2025 pour permettre la levée de ces réserves.

M. le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'installer deux extincteurs et un plan d'évacuation et présente le devis correspondant qui s'élève à 546,23 €. Il précise que ces achats sont effectués en dehors du marché de travaux tout comme l'achat et l'installation d'une enseigne.

Les équipements son et vidéo projection ont été installés.

M. le Maire présente un bilan financier provisoire au 24 juin 2025 :

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	Reste à payer 2025
ÉTUDES	Entreprise	Mission	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	ADIA	AMO	10 350,00	2 070,00	12 420,00	3 240,00	4 860,00	4 320,00			12 420,00	0,00	
	AKARCHI	MOE	44 100,00	8 820,00	52 920,00	2 095,20	24 821,38	24 757,80	1 245,62		52 920,00	0,00	0,00
	Alpes Contrôles	SPS	2 975,00	595,00	3 570,00		870,00	2 280,00	60,00		3 210,00	360,00	360,00
	SOCOTEC	CT	3 857,00	771,40	4 628,40		1 402,80	2 403,60	628,80		4 435,20	193,20	193,20
	G DIAGS	DAAT	458,34	91,67	550,01						250,00	300,01	0,00
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 AI	2 609,25	521,85	3 131,10	3 131,10					3 131,10	0,00	
	CMG MONIN	Bornage	1 227,00	245,40	1 472,40			1 315,20			1 315,20	157,20	0,00
Avenant 2	AKARCHI	Surcoût MOE	5 000,00	1 000,00	6 000,00				6 000,00		6 000,00	0,00	0,00
	ADIA	AMO / suivi chantie	2 700,00	540,00	3 240,00			405,00	1 755,00		2 160,00	1 080,00	1 080,00
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 PR	3 307,50	661,50	3 969,00		3 969,00				3 969,00	0,00	
	Voix de l'Ain	Annonces légales	690,00	0,00	690,00		688,05				688,05	1,95	0,00
	Huissiers réunis	Constat vidéo	357,67	71,53	429,20			429,20			429,20	0,00	
	SMACL	Assurances DO	7 063,56	635,73	7 699,29						0,00	7 699,29	0,00
	SMACL	Assurances TRC	2 250,37	197,25	2 447,62						0,00	2 447,62	0,00
	Aérology	Test étanchéité air	900,00	180,00	1 080,00				1 080,00		1 080,00	0,00	0,00
		Imprévus Études	4 000,00	800,00	4 800,00						0,00	4 800,00	0,00
		Frais publicité	3 000,00	600,00	3 600,00						0,00	3 600,00	0,00
	AKARCHI	Surcoût inflation		0,00	0,00				2 089,59		2 089,59	-2 089,59	2 000,00
TOTAL ÉTUDES			94 845,69	17 801,33	112 647,02	8 716,30	36 611,23	35 910,80	12 859,01	0,00	94 097,34	18 549,68	3 633,20

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	Reste à payer 2025
TRAVAUX	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	Romain PERRIER	Lot 01 - Extérieurs	28 455,44	5 691,09	34 146,53			13 124,83	21 021,70		34 146,53	0,00	0,00
	JACQUET-VESSOT	Lot 02 - Maçonnerie	108 768,84	21 753,77	130 522,61			130 522,61	0,00		130 522,61	0,00	
	JACQUET-VESSOT	Lot 03 - Charpente	113 208,14	22 641,63	135 849,77			93 337,18	3 369,17		96 706,35	39 143,42	39 143,42
	BEAL Menuiserie	Lot 04 - Menuiserie	28 228,25	5 645,65	33 873,90			30 704,98	1 971,06		32 676,04	1 197,86	1 197,86
	BEAL Menuiserie	Lot 05 - Menuiserie	15 478,20	3 095,64	18 573,84				8 772,60		8 772,60	9 801,24	9 801,24
	GENAUDY	Lot 06 - Plâtrerie pe	66 000,00	13 200,00	79 200,00			22 148,17	50 075,11		72 223,28	6 976,72	6 976,72
	AMVR	Lot 07 - Carrelage Fa	9 964,25	1 992,85	11 957,10				11 957,10		11 957,10	0,00	0,00
	Sarl EPH	Lot 08 - Peintures e	29 129,09	5 825,82	34 954,91				32 940,79		32 940,79	2 014,12	2 014,12
	ARBAN	Lot 09 - Plomberie	57 650,00	11 530,00	69 180,00				65 721,00		65 721,00	3 459,00	3 459,00
	MICHELARD	Lot 10 - Électricité	17 628,93	3 525,79	21 154,72				20 555,36		20 555,36	599,36	599,36
	SERPOLLET	Dévolement élect.	5 590,94	1 118,19	6 709,13			6 709,13			6 709,13	0,00	
	SAUR	Renforcement rése.	2 561,19	512,24	3 073,43			1 594,87			1 594,87	1 478,56	0,00
		Branchements dive	3 000,00	600,00	3 600,00						0,00	3 600,00	2 500,00
Avenant-prévu	Romain PERRIER	Avenant-travaux	-1 050,79	-210,16	-1 260,95						0,00	-1 260,95	
Avenant 1	JACQUET-VESSOT	Avenant plancher a	7 597,05	1 519,41	9 116,46				9 116,46		9 116,46	0,00	0,00
Avenant 1	BEAL Menuiserie	Porte loge/annexe	1 729,00	345,80	2 074,80						0,00	2 074,80	2 074,80
Avenant signé	ARBAN	Plancher chauffant	390,00	78,00	468,00						0,00	468,00	468,00
Avenant signé	Romain PERRIER	Réseaux eaux usées	3 150,00	630,00	3 780,00				2 335,20		2 335,20	1 444,80	1 444,80
Avenant signé	Romain PERRIER	Béton désactivé	2 040,00	408,00	2 448,00						0,00	2 448,00	2 448,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Reprise enrobé	-585,00	-117,00	-702,00						0,00	-702,00	-702,00
Avenant signé	Romain PERRIER	Drainage Reniaux	2 544,00	508,80	3 052,80						0,00	3 052,80	3 052,80
Avenant prévu	GENAUDY	Test étanchéité air	-1 380,00	-276,00	-1 656,00						0,00	-1 656,00	-1 656,00
Avenant prévu	GENAUDY	Peinture trappes de	-1 440,00	-288,00	-1 728,00						0,00	-1 728,00	-1 728,00
Avenant-prévu	ARBAN	Clapets	-230,00	-46,00	-276,00						0,00	-276,00	-276,00
Avenant signé	BEAL Menuiserie	Placard sous évier	-1 188,65	-237,73	-1 426,38						0,00	-1 426,38	-1 426,38
Avenant signé	BEAL Menuiserie	Aménagements pla	727,82	145,56	873,38						0,00	873,38	873,38
Avenant signé	BEAL Menuiserie	Cylindres portes	612,98	122,60	735,58						0,00	735,58	735,58
Avenant signé	MICHELARD	Rail lumière et appi	604,68	120,94	725,62						0,00	725,62	725,62
Avenant signé	PCZ Rénov	Taille évier	168,75	33,75	202,50						0,00	202,50	202,50
Avenant-prévu	BEAL Menuiserie	Rideaux occultants	-1 661,24	-332,25	-1 993,49						0,00	-1 993,49	-1 993,49
TOTAL TRAVAUX			496 430,11	99 286,02	601 716,13	0,00	0,00	298 141,77	227 835,55	0,00	525 977,32	75 768,31	72 204,81

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	Reste à payer 2025	
EQUIPEMENTS	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
TECHNIQUES	CORAMA	Scène et rideaux	15 236,65	3 047,33	18 283,98						0,00	18 283,98	18 283,98	
	CORAMA	Sonorisation	10 342,00	2 068,40	12 410,40						0,00	12 410,40	12 410,40	
	CORAMA	Lumières et pilotage	6 646,00	1 329,20	7 975,20						0,00	7 975,20	7 975,20	
	CORAMA	Remise sur comman	-830,65	-166,13	-996,78						0,00	-996,78	-996,78	
	GITEM	Projection vidéo	6 606,00	1 321,20	7 927,20						0,00	7 927,20	4 303,46	
		Limiteur de son									0,00	0,00		
		Caméra thermique		0,00	0,00	0,00					0,00	0,00		
		Surcôt inflation	3 800,00	760,00	4 560,00						0,00	4 560,00	0,00	
	Avenant 1	CORAMA	Merqueur DMX	639,00	127,80	766,80						0,00	766,80	766,80
		CORAMA	Câble audio	969,40	193,88	1 163,28						0,00	1 163,28	1 163,20
TOTAL EQUIPEMENTS TECHNIQUES			43 408,40	8 681,68	52 090,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 090,08	43 906,26	
MOBILIER	PRODES	Tables Mange debo	1 240,00	248,00	1 488,00			1 488,00			1 488,00	0,00		
	PRODES	Chaises + charriots	3 017,00	603,40	3 620,40			3 620,40			3 620,40	0,00		
		Divers / enseigne	2 000,00	400,00	2 400,00						0,00	2 400,00	2 400,00	
		Petits mobiliers et accessoires sanitaires											1 000,00	
	SIMIE	Extincteurs et plan d'évacuation											546,23	
	TOTAL ÉQUIPEMENTS MOBILIER			6 257,00	1 251,40	7 508,40	0,00	0,00	5 108,40	0,00	0,00	5 108,40	2 400,00	3 946,23
PROPRIÉTÉ VOISINE		Achat	16 500,00	0,00	16 500,00			17 450,00			17 450,00	-950,00	0,00	
		Frais notaires, born	3 250,00	0,00	3 250,00						0,00	3 250,00	0,00	
		Divers		0,00	0,00						0,00	0,00		
	Avenant 2	JACQUET-VESSOT	Reconstruct. mur ai	8 917,40	1 783,48	10 700,88			10 556,65			10 556,65	144,23	0,00
		BEAL Menuiserie	Menuiseries extérie	6 780,00	1 356,00	8 136,00						0,00	8 136,00	8 136,00
		BMA	Portail	1 460,00	292,00	1 752,00						0,00	1 752,00	1 752,00
		Sarl EPH	Enduit extérieur RE	2 108,46	421,69	2 530,15						0,00	2 530,15	2 530,15
TOTAL PROPRIÉTÉ VOISINE			39 015,86	3 853,17	42 869,03	0,00	17 450,00	10 556,65	0,00	0,00	28 006,65	14 862,38	12 418,15	
TOTAL DÉPENSES			679 957,06	130 873,61	816 860,16	8 716,30	54 061,23	349 717,62	240 694,56	0,00	653 189,71	163 670,45	136 108,65	
Dépenses déjà payées en 2025				240 694,56 €										
Dépenses engagées restant à payer				136 108,65 €										
Total Théorique dépenses à fin de projet				376 803,21 €										
RAR votés au budget 2025				316 633,74 €										
Complément à apporter aux RAR				60 169,47 €		ARRONDI		60 200,00 €						
						BUDGET		52 000,00 €						
Coût final théorique du projet				789 298,36 €		DELTA		-8 200,00 €						

Page 3

M. le Maire rappelle que la demande de subvention LEADER est toujours en attente de réponse auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'éclairage public initialement accroché au mur du bâtiment doit être réinstallé.

Un devis pour des travaux de modification du toit (modification de l'angle) a été demandé. Cette solution fait partie des propositions à l'étude, en vue de répondre à la demande de la riveraine pour faciliter l'accès à sa cour aux véhicules de type camions ou fourgons.

La salle a une capacité d'accueil de 80 places assises et 110 places debout avec une scène modulable de 0 à 24 m².

Objet de la délibération

3- Équipement en accessoires sanitaires : choix du fournisseur.

M. le Maire explique qu'une liste des besoins en accessoires sanitaires pour l'espace culturel « Maison COLIN » a été établie et que des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif rapporte les propositions d'achat d'accessoires sanitaires et présente les devis reçus des entreprises DUCRUET et ARBAN CHAUFFAGE SANITAIRE :

- DUCRUET : 422,70 €
- ARBAN : 1 538,40 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société DUCRUET pour la fourniture d'accessoires sanitaires dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 422,70 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société DUCRUET pour la fourniture d'accessoires sanitaires dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 422,70 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif informe l'assemblée de l'installation du four micro-onde et du réfrigérateur achetés conformément à la délibération de la dernière réunion du conseil municipal.

4- Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques, membre du collectif, fait un point d'étape du travail du collectif :

- en attente d'une adresse courriel,
- la plaquette est prête, en attente de l'adresse courriel pour diffusion,
- une liste de matériel à acheter a été faite (verres, plateaux, couverts...).

Quelques programmations sont déjà prévues :

- le 27 septembre 2025 : La Grange aux Parapluies,
- les 4 et 18 octobre 2025 : LEXX,
- les soirées du collectif auront lieu le 1^{er} vendredi de chaque mois. La 1^{ère} est prévue le vendredi 3 octobre 2025 avec la troupe de théâtre d'improvisation Bresse Impro qui cherche une association pour tenir la buvette.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif explique que dans le cadre du projet de territoire, les représentations d'artistes locaux sont privilégiées.

La prochaine réunion du collectif aura lieu le 30 juin 2025.

Le rideau de la scène est trop long et traîne par terre. Il devra être raccourci.

Des fiches techniques seront élaborées pour l'utilisation du matériel. L'installation technique permet huit programmations différentes pour les jeux de lumière.

M. le Maire ajoute que suite au rapport effectué par le bureau de contrôle FCI Fluides Concept Énergie, il semblerait que l'éclairage « naturel » soit insuffisant, des projecteurs seront peut-être à ajouter.

5- Inauguration du 13 septembre 2025.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif présente le programme de l'inauguration prévue le 13 septembre 2025 :

- visite des lieux avec les financeurs,
- discours et aubade de l'union musicale,
- vin d'honneur,
- ouverture au public et visite du site.

M. le Maire ajoute qu'en attendant l'invitation officielle, un « Save the date » sera envoyé à toutes les personnes invitées afin qu'elles réservent la date dans leur agenda.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

6- Lot aménagement du terrain multisport : définition des agrès et autres équipements.

M. le Maire fait un point sur le budget et présente le bilan au 24 juin 2025 :

DÉPENSES					RECETTES				
Volet	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC	Devis	Subventions	%	Base	Montant
1	Accessibilité PMR					Subventions notifiées			
1.1	Accès piétons PMR / ABAT	5 821,13 €	1 164,23 €	6 985,35 €		DETR + bonif 5% CRTE (État)	25,00%	94 036,20 €	23 510,00 €
1.2	Portillon / ABAT	494,00 €	98,80 €	592,80 €		Fonds vert Axe 1 (État)	0,00%		0,00 €
1.3	Portes vestiaires / Intérieur-Ex	6 692,78 €	1 338,56 €	8 031,34 €		Équipements sportifs (Région AURA)	10,00%	94 036,20 €	9 410,00 €
1.4	Signalétique (avec 1.1)					Département de l'Ain	28,12%	94 036,20 €	26 450,00 €
1.5	Escalier / Thomas BERTHAU	540,00 €	108,00 €	648,00 €		District Ain Football / Éclairage	12,64%	39 552,80 €	5 000,00 €
1.6	Sanitaire / Thomas BERTHAU	880,00 €	176,00 €	1 056,00 €					
1.7	Banque accueil / Thomas BEF	1 110,00 €	222,00 €	1 332,00 €					
1.8	Grillage souple / ABAT	1 358,50 €	271,70 €	1 630,20 €					
	TOTAL Accessibilité PMR	16 896,41 €	3 379,28 €	20 275,69 €	0,00 €	TOTAL subventions notifiées	63,12%		64 370,00 €
2	Éclairage					Subventions en cours de traitement			
2.1	Terrain d'honneur	35 423,00 €	7 084,60 €	42 507,60 €		ANS	15,00%		
2.2	Terrain annexe	3 452,80 €	690,56 €	4 143,36 €					
2.3	Remise aux normes électrique	432,00 €	86,40 €	518,40 €					
2.4	Schéma filaire	245,00 €	49,00 €	294,00 €					
	TOTAL Éclairage	39 552,80 €	7 910,56 €	47 463,36 €	0,00 €	TOTAL subventions en cours	15,00%	<i>(5,71 % sur total)</i>	0,00 €
3	Bâtiment "Club House"								
3.1	Enduits et peintures / DRUGU	20 419,72 €	4 083,94 €	24 503,66 €		FCTVA			
3.2	Carrelage / BEAUDET	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €		Volet 1 - Accessibilité	16,404%	20 275,69 €	3 326,02 €
3.3	Chénaux Thomas BERTHAU	1 048,00 €	209,60 €	1 257,60 €		Volet 2 - Éclairage	16,404%	47 463,36 €	7 785,89 €
3.4	Volets / Intérieur Extérieur	4 873,57 €	974,71 €	5 848,28 €		Volet 3 - Bâtiment Club House	16,404%	34 609,55 €	5 677,35 €
	TOTAL Bâtiment "Club House"	28 841,29 €	5 768,26 €	34 609,55 €	0,00 €	Volet 4 - City stade	16,404%	10 860,41 €	1 781,54 €
						Volet 5 - Frais annexes	0,000%	1 200,00 €	0,00 €
4	City stade					TOTAL FCTVA			18 570,80 €
4.1	Agrès		0,00 €	0,00 €					
	Ping Pong	2 490,50 €	498,10 €	2 988,60 €					
	Station Linéar	5 255,20 €	1 051,04 €	6 306,24 €					
	Velo elliptique		0,00 €	0,00 €	3 727,68 €				
	Traversée rivière		0,00 €	0,00 €	3 898,56 €				
4.2	Aire de bien-être								
	Table SEMIO	1 179,64 €	235,93 €	1 415,57 €					
	Arbres	125,00 €	25,00 €	150,00 €					
	TOTAL City stade	7 745,70 €	1 549,14 €	10 860,41 €	7 626,24 €				
5	Frais annexes								
4.1	Frais divers et imprévus	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €					
	TOTAL Frais annexes	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €	0,00 €				
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		94 036,20 €	18 807,24 €	114 409,00 €	7 626,24 €	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES			82 940,80 €
				21 600,00 €		Financement du surcoût			
	Somme inscrite au budget y compris RAR			88 569,36 €		Subvention FAFA non inscrite au budget		5 000,00 €	
	Reste à payer 2025			92 809,00 €		Delta disponible		760,35 €	
	Crédits manquants			-4 239,64 €					
	Reste à charge final pour la commune (toutes les subventions et FCTVA perçus)				31 468,20 €	soit	27,51%		du projet

M. le Maire souligne que le montant des crédits manquants s'élève à 4 239,64 € et propose d'équilibrer le budget avec la subvention notifiée par la Fédération Française de Football dans le cadre du dispositif FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), d'un montant de 5 000 €. Il précise que le projet présente à ce jour un reste à charge théorique de 31 468,20 € pour la commune soit environ 73 % de subventions.

M. le Maire propose, suite aux souhaits émis par le Conseil Municipal Enfants et Jeunes et à une concertation avec les adjoints, l'achat d'une table de ping-pong, d'une station « Linéar » ainsi que d'une table de pique-nique identique à celle déjà en place.

Des devis réactualisés seront demandés pour ces équipements.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine informe de la nécessité d'organiser une réunion de chantier avant le commencement des travaux prévus en fin d'année.

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Hervé GAILLARD, Président du Football Club Bresse Nord.

7- Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.

M. le Maire rapporte les échanges qu'il a eus avec M. PROVENS, le 23 juin 2025. Une ouverture du commerce est envisagée pour le mois de janvier 2026. Le projet prévoit l'ouverture d'une pizzeria, d'un dépôt de pain et la fabrication de pâtisseries. Le projet financier est en cours d'élaboration.

De la restauration type hamburgers sera proposée dans un second temps avec un projet d'ouverture d'un restaurant à plus long terme.

Un plan d'implantation a été demandé pour la programmation des travaux électriques et de plomberie, dans la perspective d'un dépôt d'une demande de subvention DETR. Dans ce cadre, des devis seront demandés aux entreprises DENIAU Électricité et COMTET PIN plomberie pour les travaux de réfection du local commercial.

Une entreprise de plâtrerie-peinture s'est rendue sur les lieux pour fournir un devis de travaux d'isolation et de réfection des peintures que le repreneur s'engage à réaliser à ses frais.

Le groupe de refroidissement situé derrière le bar doit être changé, la chaudière fonctionne.

M. le Maire informe l'assemblée d'un contact pris par une personne intéressée par la reprise du commerce. Il lui a été stipulé qu'un projet de reprise est déjà en cours.

8- Programme de voirie 2025 : définition du programme.

M. l'Adjoint délégué à la voirie présente le devis estimatif élaboré par la société SOCAFL suite à la visite des routes et chemins. Ce devis sert de base pour le chiffrage de la consultation des entreprises. Les routes sont très abimées.

L'estimatif du montant des travaux fourni par la SOCAFL s'élève à 65 030, 40 € TTC, un choix doit donc être fait. Une fois ce choix effectué, une consultation des entreprises sera lancée en juillet pour une programmation des travaux en septembre.

M. l'Adjoint délégué à la voirie rappelle que des travaux de réfection de la Route du Moulin, commencés en 2022 pour ¼ de sa longueur ont été programmés sur 4 ans et que la réfection de la Route de Cornaillon a également été commencée pour 1/3 de sa longueur en 2023 et présente l'estimatif des travaux :

- route du Moulin (4^{ème} tranche) : reste 430 ml soit 20 544,00 € TTC,
- chemin de Cornaillon (3^{ème} tranche) : reste 160 ml soit 7 190,00 € TTC,
- impasse du Buchet : 145 ml soit 6 969,60 € TTC,

- chemin de Haute-Serve : 80 ml soit 4 646,40 € TTC.
- diverses voiries communales : 200 tonnes de concassé 0/25 et 10 tonnes de point à temps, soit 25 680,00 € TTC

La route du Moulin (430 ml), le chemin de Cornaillon (160 ml), le chemin de Haute-Serve (80 ml) sont retenus pour le programme voirie 2025. 8 tonnes de point à temps et 160 tonnes de concassé 0/25 seront également mises en place pour l'entretien des routes et chemins.

M. le Maire rappelle que le montant HT estimatif étant inférieur à 90 000 €, la commune peut recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. Les sociétés SOCAFL, COLAS, DE GATA, EUROVIA Rhône-Alpes et ROGER MARTIN seront contactées pour solliciter un devis avec réponse avant le 15 juillet 2025, le choix de l'entreprise retenue sera effectué à la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2025.

9- Embauche d'un agent administratif à temps non complet.

M. le Maire rappelle qu'un appel à candidature a été publié pour le recrutement d'un adjoint administratif au secrétariat de mairie à raison de 15 heures par semaine.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines explique que la date limite de candidature était fixée au 10 juin et que la commission ressources humaines s'est réunie le 12 juin.

Ont fait acte de candidature : 10 candidates et 2 candidats.

Quatre candidates ont été convoquées à un entretien :

- 1- Madame Adeline FLECHON qui est actuellement secrétaire de mairie,
- 2- Madame Claude DRUARD,
- 3- Madame Karine MALIN,
- 4- Madame Sandrine BEKKAKCHA.

La commission ressources humaines propose de retenir la candidature de Mme FLECHON pour un recrutement à compter du 1^{er} juillet 2025 selon ses disponibilités.

Objet de la délibération

10- Bibliothèque : équipement en mobiliers de la bibliothèque municipale – choix du fournisseur

M. le Maire rappelle que l'achat de petit mobilier avait été sollicité lors de la présentation du rapport d'activité de la bibliothèque le 27 mai 2025.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif présente les propositions d'achat de petit mobilier pour la bibliothèque communale :

- une bibliothèque rotative : 119,99 € HT,
- un siège de sol : 65,99 € HT,
- un pouf pour enfants : 88,99 € HT,
- une bibliothèque enfant avec coussin d'assise et tiroir de rangement : 249,00 € HT,

soit un total TTC de 628,76 €.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif précise que ces tarifs sont issus de sites marchands. Les produits sont donc beaucoup moins coûteux que les mêmes produits achetés sur des sites spécialisés mais répondent au besoin des bibliothécaires bénévoles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DONNER une suite favorable à la demande d'achat de petit mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque communale, pour un montant TTC total de 628,76 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « Équipement bibliothèque » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE une suite favorable à la demande d'achat de petit mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque communale, pour un montant TTC total de 628,76 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « Équipement bibliothèque » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

11- SIVOS : perspectives d'organisation pour année scolaire 2025/2026.

Mme l'Adjointe Vice-Présidente du SIVOS rapporte la réunion du comité syndical qui a eu lieu le 19 juin 2025 : la fermeture d'une classe est actée, la répartition des classes sur les trois sites est maintenue.

Un réaménagement des emplois du temps des agents du SIVOS est nécessaire, une baisse des heures de travail de l'ensemble des agents devra être opérée. Deux ATSEM seront présentes à l'école de Lescheroux, Mme MERCIER est transférée au centre de loisir. La cantinière de Lescheroux est en arrêt maladie depuis quelques semaines.

Une mise à disposition gracieuse des locaux du centre de loisir est consentie par la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze à compter de la rentrée de septembre 2025.

Le bureau de Madame PAUGET, directrice d'école sera mis en place en face de la classe restante. Une réflexion est en cours pour un changement de lieu du bureau du SIVOS.

Le nombre d'enfants estimé pour la rentrée est d'environ 156 élèves.

Le professeur des écoles, Amélie LOUAT déménage de l'école de Saint-Julien-sur-Reyssouze à Saint-Jean-sur-Reyssouze.

Une journée portes ouvertes est organisée le 30 juin 2025 à l'école de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

Ont été évoqués, lors du conseil d'école qui s'est réuni le 23 juin 2025 :

- la liste des projets pour l'année scolaire 2025-2026,
- une question a été posée sur la possibilité de fournir des pique-niques élaborés par la cantine lors des sorties scolaires,
- la facturation de repas lors de l'absence d'une enseignante non remplacée.

Il est rappelé qu'un repas coûte environ 10 € et n'est facturé qu'à moitié aux familles.

M. le Maire informe l'assemblée de l'appel à candidature proposé par Grand Bourg Agglomération pour le dispositif « TablOvert ». Les animations « Cantine École » proposées par l'AFOCG ne sont plus prises en charge par Grand Bourg Agglomération.

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la prise en charge des transports scolaires pour les collégiens ou lycéens. Les familles devront payer 120 € de droit d'accès par an et par enfant transporté dans le département de l'Ain. Des facilités de paiement et des tarifs dégressifs seront proposées aux familles.

12- Conseil Municipal Enfants et Jeunes : renouvellement du CMEJ.

Mme l'adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits civiques informe l'assemblée de la fin de mandat des élus du CMEJ et de l'organisation d'élections le mardi 1^{er} juillet 2025 de 16 h 30 à 18 h 30 à la mairie.

Un goûter sera proposé à l'issue des élections. Les isoairs et l'urne seront mis en place.

13- Festival de musique du 6 juillet 2025 : organisation du service du vin d'honneur à l'issue de la cérémonie officielle du matin.

M. le Maire rappelle que l'assemblée a donné un avis favorable à la demande du comité d'organisation du Festival de Musique Bresse-Revermont du 6 juillet 2025 pour l'organisation d'un vin d'honneur, par la commune, pour environ 70 personnes.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'organiser le service de ce vin d'honneur, la mise en place la veille et le nettoyage le lendemain étant assurés par le comité d'organisation du festival.

Le vin d'honneur sera servi à 11 h 15. Florine SYLÉNÉ, Alexis FAVIER, Guillaume VÉLON, Sandrine COURTOIS, Antoine PAUGET et Frédérique GINAS se portent volontaires.

14- Gazette n° 16 (juillet 2025).

Mme l'Adjointe déléguée à la communication explique que ce nouveau numéro est en préparation et énumère quelques-uns des sujets abordés : les travaux de la Maison COLIN, le festival de musique du 6 juillet 2025, les élections du CMEJ sans oublier le coup de cœur de la bibliothèque et l'agenda des manifestations.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la panne d'ordinateur du poste secondaire de la mairie, la carte mère étant hors service ;
- de l'exécution d'un virement effectué dans le cadre de la fongibilité des crédits pour l'achat du véhicule des agents techniques, d'un montant de 2 900 € pris sur l'opération 232 « Rematérialisation de l'église » ;
- du courrier de Madame la Sénatrice Sylvie GOY-CHAVENT concernant la modification du droit électoral après promulgation de la loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, loi promulguée le 21 mai 2025 et validée par le Conseil Constitutionnel ;
- de l'attribution d'un logement au lotissement SEMCODA des Fontaines situé 39, route du Montcel à Monsieur POCHON et Madame GUILLON ;
- de la tenue de l'assemblée générale de l'association les « Ateliers Créatifs de St Jean » le 27 juin 2025 à 19 h 30 ;
- de l'invitation de la commune de Lescheroux à l'inauguration de la nouvelle caserne, le samedi 12 juillet 2025 ;
- de la parution du magazine de la ville de Bourg-en-Bresse « C'est à Bourg » ;
- de la parution du magazine n° 34 de Grand Bourg Agglomération « Le Grand Mag » ;
- du programme de spectacles du théâtre de Bourg-en-Bresse de septembre 2025 à juillet 2026 ;
- de l'organisation de l'animation « Aux sons de l'eau » par « Reyssouze & Affluents », du 4 au 6 juillet 2025 à Bourg-en-Bresse.

Une élue signale la prolifération de chats errants sur le hameau de Corbeil. M. le Maire informe de l'existence de l'association J'ADE à Replonges et d'un projet de candidature à la fondation Brigitte BARDOT pour des aides dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 juillet 2025 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Antoine PAUGET

Le Maire
Jacques SALLET